



Procès-Verbal

ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

12 OCTOBRE 2019

Salle Capellia à La Chapelle-sur-Erdre

1. Représentativité de l'Assemblée

Nombre de Clubs : 233

Nombre de Clubs présents : 164, représentant 70,39% de l'ensemble des clubs

Nombre de voix : 2277

Nombre de voix représentées : 1785, représentant 78,39% du total des voix

2. Les invités

En préambule à l'Assemblée Générale, M. Alain MARTIN, Président, salue la présence de :

M. Vincent NOLORGUES, Vice-Président de la Ligue du Football Amateur

Et excuse l'absence de :

M. Philippe GROSVALET, Président du Conseil Départemental

Mme Malika TARARBIT, Vice-Présidente du Conseil Départemental Déléguée aux Sports

M. Claude SIMONET, Président d'Honneur de la Fédération

M. Guy RIBRAULT, Président du District de Football du Maine et Loire

M. Jean Jacques GAZEAU, Président du District de Football de Vendée

M. Franck PLOUZE, Président du District de Football de la Sarthe

M. Guy COUSIN, Président du District de Football de Mayenne

M. René CADIET, Président d'Honneur du District de Football de Loire-Atlantique

3. Intervention du Maire de La Chapelle-sur-Erdre Fabrice Roussel

Nous remercions M. Fabrice ROUSSEL qui nous fait le plaisir d'être parmi nous.

Monsieur le Maire, au nom de tous nos clubs, je vous remercie pour la mise à disposition gracieusement de votre magnifique salle chaque année à l'occasion de notre Assemblée Générale.

Le Président du District donne la parole à M. Fabrice ROUSSEL, Maire de la Chapelle sur Erdre

M. Fabrice Roussel, s'exprime :

« Mesdames, Messieurs, bonjour à toutes et à tous, je suis ravi une nouvelle fois de vous accueillir ici à Capellia. Vous êtes ici chez vous et je tiens à saluer la bonne coopération que nous avons avec le District, avec la volonté de toujours mutualiser nos équipements et de mettre à disposition cette belle salle lorsque c'est nécessaire, mais aussi la capacité pour la ville de bénéficier certaines fois des locaux du District. Ce partenariat a encore été renforcé avec la création de l'espace Noël Le Graët cette année. Puis avec la Ligue et la Fédération, un partenariat renforcé puisqu'ils ont choisi La Chapelle sur Erdre pour créer un terrain d'extérieur Foot5 pour faire en sorte que cette activité soit pérennisée et sur la commune et sur la Métropole nantaise. Je veux saluer tout le travail que vous faites tout au long de l'année, que vous soyez bénévoles, dirigeants, éducateurs, encadrants, arbitres, je sais en tant que parent de joueur que tout cela n'est pas facile. Il faut beaucoup de dialogue, beaucoup d'échanges avec les licenciés et les parents. Je veux vous réaffirmer tout le soutien des communes pour vos activités au quotidien tout au long de

l'année. A la Chapelle, on a la chance d'avoir des pratiques de football dynamiques et diversifiées. Ce sont plus de 1 000 Chapelains qui pratiquent diverses activités de football à travers le club de l'ACC, mais aussi le Nantes Métropole Futsal, la Chapelaine ou encore la présence du FC Nantes sur notre commune. Nous sommes attachés à ces diversités, que ce soit dans le cadre des compétitions, dans le cadre d'activités de loisirs, ou pour faire en sorte que le football féminin continue de se développer, ou encore avec le partenariat avec Don Bosco Céci Foot. Nous sommes allés encore plus loin cette année dans la diversité des pratiques du football puisqu'il y a eu un déplacement des féminines de l'ACC en Palestine avec des jeunes de Grandchamp et le Céci-Foot Don Bosco. Tout ce travail de formation est reconnu par les différentes instances du football puisque Nantes Métropole Futsal a reçu le Label Jeunes Féminin et le Label jeunes Futsal Elite, puis dans quelque temps, l'ACC Foot recevra le Label Jeunes Espoir et le Label Ecole Féminine. La présence du sport et du football en particulier est importante pour nos communes, c'est un lien de cohésion sociale, d'échanges, ce qui fait qu'une ville est dynamique, agréable à vivre. Nous allons continuer d'investir dans le sport dans les prochaines années puisque les travaux du CREPS vont enfin débiter. Cet équipement sera livré dans deux ans et permettra au Futsal d'avoir des créneaux dans l'un des gymnases. Nous sommes attachés à avoir de bonnes relations avec les différentes instances sportives, nous aurons le plaisir d'accueillir la Ligue de Rugby dans quelques années, ces partenariats sont importants, les communes financent majoritairement les investissements liés aux pratiques sportives, il nous faut donc avoir de très bonnes relations.

Je vous souhaite une très belle AG, et beaucoup de plaisir à partager votre passion avec plusieurs dizaines de milliers d'adhérents. Bonne journée et merci à tous. »

4. Ouverture de l'Assemblée Générale

Le Président ouvre l'Assemblée Générale à 9h00.

Avant de commencer les travaux, il fait observer une minute de silence à la mémoire de celles et ceux qui nous ont quittés au cours de la saison.

Avant de passer à l'ordre du jour, le Président rappelle le fonctionnement des cartons, pour les votes :

Qui approuve : carton vert

Qui est contre : carton rouge

Qui s'abstient : carton blanc

Dans les deux derniers cas, les participants devront donner le coupon correspondant au N° de vote, pour qu'ils soient comptabilisés en salle.

En fonction du point abordé notifié sur chaque carton et numéroté dans l'ordre des votes ou approbation demandée, les participants devront présenter le carton de leur choix.

5. Approbation du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 13 octobre 2018

Approbation du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 13 octobre 2018 à La Chapelle-sur-Erdre paru le 6 novembre 2018 sur le site Internet du District.

Le Procès-verbal est adopté à l'unanimité moins 21 abstentions.

6. Discours du Président

« Mesdames, Messieurs les Présidents de Clubs,

Chers amis,

Tout d'abord, je souhaite souligner la présence de nos partenaires qui nous font l'honneur de participer à nos travaux, que je ne citerai pas par peur d'en oublier, pour l'aide financière ou matérielle qu'ils nous apportent tout au long de la saison et ce depuis plusieurs années.

Une fois n'est pas coutume, je débiterai ce discours en remerciant toute l'équipe du District, salariés, élus, membres des commissions.

Plus particulièrement, je veux les remercier de leur engagement auprès de nous, de leur rigueur, de leur professionnalisme qui sont indispensables pour la bonne marche de nos institutions.

Si aujourd'hui, nous pouvons être fiers d'être le premier District de France, il me semble que nous ne le devons pas uniquement au nombre de nos licenciés, mais nous le devons à la qualité de nos formations et au travail que vous clubs vous accomplissez chaque jour.

L'état d'esprit qui nous anime, je le définis par six mots :
Respect – Solidarité - Formation et Education – Equité - Représentation

Ces mots ont un sens pour nous ;
Ils nous obligent... Ils nous indiquent la voie à suivre... Ils nous imposent...

Le RESPECT envers les licenciés et les clubs de quelque niveau que ce soit et de quelque pratique que ce soit.
La SOLIDARITE c'est avancer ensemble en veillant à ne laisser personne au bord de la route. C'est selon moi, donner un peu de son temps pour les autres en se disant « nous sommes ensemble, nous partageons la même passion ».
La FORMATION et l'EDUCATION : grandir, avancer, apprendre, partager et transmettre. Voilà ce que notre sport permet en plus du bonheur et du plaisir de jouer ensemble.
L'EQUITE, c'est de garantir que l'intérêt général reste en permanence le moteur de nos actions, de notre mode de fonctionnement et de notre REPRESENTATION.

Notre Comité de direction est composé de 20 membres. Nous pouvons nous réjouir de compter parmi notre Comité, deux femmes.

Le District étant découpé en 11 secteurs. Chaque secteur est représenté par un élu membre d'un club et résident sur celui-ci ; aidés dans leurs travaux par 173 membres de commissions.

Vous le savez, le développement du football féminin ne soit pas être mesuré simplement au nombre de licences enregistrées mais surtout à la féminisation de ses instances et de ses clubs.

En ce début de saison, nous avons recensé parmi l'ensemble de nos clubs 12 femmes occupant le poste de présidente, et je me dois de les féliciter.

En ce qui concerne la vie de notre District, Daniel MOULET, notre secrétaire général, vous dressera au cours de cette matinée un bilan détaillé et complet de la saison 2018/2019. Je tiens à le remercier pour ce travail toujours complexe à réaliser, mais oh combien utile, nécessaire et de nature à mettre en valeur les nombreuses actions réalisées par l'ensemble des bénévoles du District et des clubs qui le composent.

Nos finances sont saines comme vous l'expliquera notre trésorier, Jérôme PESLIER.

Je ne peux passer sous silence la baisse pour ne pas dire la suppression de la subvention CNDS. Juste pour mémoire, celle-ci est passée de 30 500 € à 10 500 € en 2019. Qu'en sera-t-il en 2020 ?

Je me suis fortement indigné de cette mesure près des services de l'Etat en évoquant notamment que le CNDS est alimenté d'une part par les paris sportifs (Française des jeux) mais aussi en grande partie par une part des droits télé donc du football.

Je sais que vous-même, vous êtes confrontés et impactés par les baisses des différentes aides.

Nos finances saines nous permettent de maintenir une redistribution aux clubs :

En 2017 : ballons

En 2018 : 1 jeu d'équipement NIKE

Ce jour, nous allons vous distribuer 600 ballons NIKE, 300 affiches des règlements disciplinaires et 600 affiches réglementaires concernant les objets interdits dans les stades, soit une valeur de 17 000 €.

Nous venons de vivre une saison, certes passionnante, mais hors du commun.

Le 19 mai : le Fémi Plage à St-Brévin, rassemblement de 1202 jeunes filles clôturé par un match de gala entre les anciennes internationales dont Laura GEORGES, Secrétaire Générale de la Fédération, et Brigitte HENRIQUES, Vice-Présidente de la Fédération.

Le 2 juin : l'inauguration de l'Espace Noël Le Graët en présence du Président de la Fédération, accompagné de son chef de cabinet et de la Directrice Générale de la Fédération, de Lionel BOLAN, trésorier de la Fédération, de Marc DEBARBAT, Président de la Ligue du Football Amateur ainsi que de nombreuses personnalités ; se terminant par le match de l'équipe de France à la Beaujoire

Ce nouvel espace va nous permettre de répondre à vos attentes et de structurer vos clubs, de répondre au besoin d'accueil des nouveaux licenciés par le développement des nouvelles pratiques et notamment le foot loisirs sous toutes ses formes :

- Le foot5
- Le Futnet
- Le Foot en marchant...

Certains d'entre vous sont venus pratiquer avec leurs licenciés et ont trouvé un réel plaisir.
Cet espace est à votre disposition.

La Coupe du Monde Féminine en France :

Notre équipe de France a fait briller les yeux de toutes les jeunes filles et particulièrement le 17 juin lors de son match à RENNES où nous avons mis à disposition 10 cars pour emmener nos structures féminines.

Un sujet sur lequel je voudrais à nouveau attirer votre attention est celui du climat parfois délétère régnant dans nos

stades et sur nos terrains.

En effet, nous avons eu à déplorer, durant la saison 2018/2019, de nombreux et violents incidents.

Bien entendu, les incivilités recensées ne concernent qu'une infime de l'ensemble des rencontres organisées, mais lorsqu'elles ont pour conséquence une atteinte aux personnes, qu'elles soient verbales ou physiques, elles sont intolérables.

Une nouvelle fois, j'en appelle à la responsabilité de chacun, quel que soit son rôle dans le club qui lui est cher, pour mener une action sans concession pour éradiquer les actes de toute nature qui n'ont pas lieu d'exister dans le monde du sport en général et du football en particulier.

Faites-en sorte, chacun à votre poste de responsabilité, de respecter en toutes circonstances les adversaires, les arbitres et surtout l'esprit du jeu.

Je voudrais terminer sur les valeurs, tout simplement l'ADN du Football c'est :

- Le Plaisir
 - Le Partage
 - Le Respect
 - L'Engagement
- Et la Solidarité

Ce sont ça nos valeurs que vous développez tous je l'espère et que l'on essaye de développer avec vous sur nos terrains en Loire-Atlantique.

Le Programme Educatif Fédéral est l'outil idéal pour vous aider et faire fonctionner ces valeurs.

Il faut que l'on travaille tous ensemble autour de ces valeurs de l'Ethique.

Les bons comportements sont à encourager, les mauvais à condamner

Enfin, pour terminer, Mesdames, Messieurs, je vous souhaite de vivre une belle saison humaine et sportive.

Merci de votre écoute et bonne assemblée ».

7. Présentation du Rapport Moral 2018/2019

Daniel Moulet

Le Secrétaire Général rappelle :

« Le rapport moral est un moment privilégié, puisqu'il permet de présenter les actions, les activités, les faits marquants de la saison.

Il contribue à valoriser le travail et l'engagement de l'ensemble des 160 bénévoles répartis dans les 23 Commissions, ainsi que celui du Personnel administratif et technique au service des clubs et des 58 077 licenciés. Le rapport moral est disponible sur le site internet du District depuis le 27 septembre 2019.

Plutôt que d'en faire une fastidieuse lecture, je vous propose un clip vidéo de 10 minutes qui retrace la vie de notre District. »

Un clip vidéo de 10 minutes retraçant les activités et actions réalisées par le District est diffusé.

8. Remise de la réplique de la Coupe de District Albert Bauvineau **D. Moulet**

Le Club de SC Avessac-Fégréac vainqueur de la Coupe de District Albert Bauvineau, au mois de juin, remet symboliquement en jeu son trophée, en le restituant au District.

En échange Alain MARTIN remet au club une réplique de la Coupe de District gravée au nom du club et qui restera sa propriété.

9. Approbation du Rapport Moral

Le Rapport Moral 2018/2019 est adopté à l'unanimité.

10. Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes **Patrick Messus**

Le Président : « Nous devons procéder au renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes pour 6 années, je vous propose de reconduire Monsieur Patrick MESSUS de la société RSM Ouest »

Le renouvellement, pour 6 ans, du mandat de Commissaire aux comptes à Patrick MESSUS est adopté à l'unanimité.

Mesdames, Messieurs les représentants des clubs,

Conformément à nos statuts et aux dispositions de la loi sur les associations prévoyant que les comptes doivent être soumis à l'approbation de leurs membres, vous les clubs, j'ai l'honneur de vous présenter les comptes du District pour la saison 2018-2019 (du 1er juillet au 30 juin) tels qu'ils vous ont été transmis au préalable par messagerie officielle.

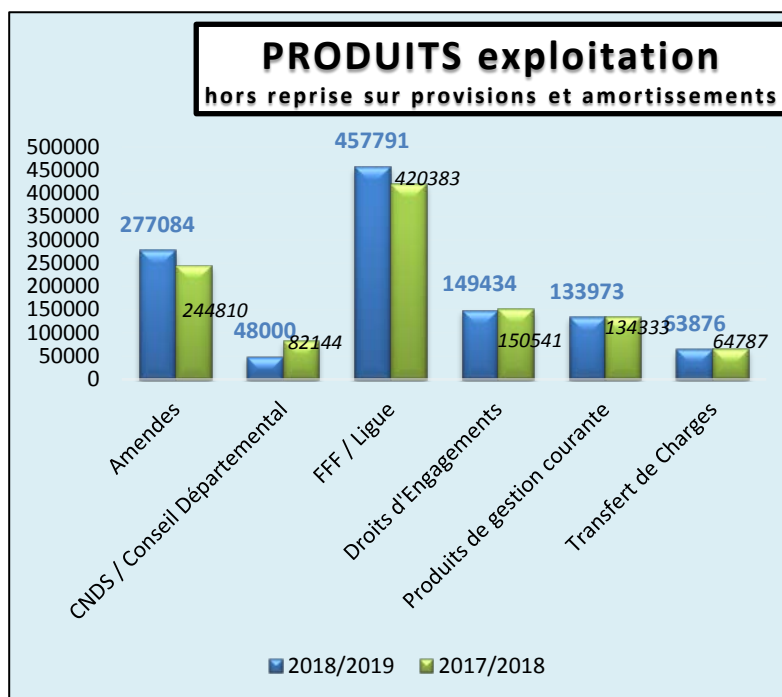
Mes commentaires porteront sur le diaporama qui vous est présenté, reprenant les points principaux.

En préambule, il faut préciser que l'exercice a été impacté par :

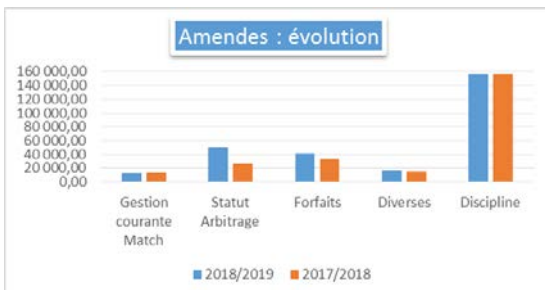
- L'achat d'un bâtiment et son aménagement inauguré le 02 juin 2019, l'Espace Noël Le Graët,
- L'achat de places pour tous les présidents de club lors du match de l'équipe de France le 2 juin 2019
- L'invitation des clubs à section féminine au match de la Coupe du Monde Féminine le 17 juin 2019.

1. Les Produits

En matière de produits d'exploitation :

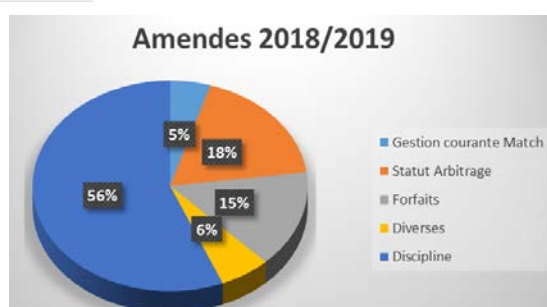


a - le poste « Amendes »

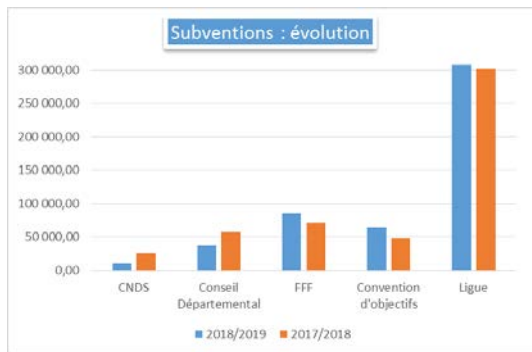


La hausse de 13 % de ce poste provient quasi exclusivement des amendes liées au Statut de l'Arbitrage puisque désormais les équipes de dernière division sont assujetties à l'obligation de disposer d'un arbitre.

Il faut également noter la stabilisation des amendes disciplinaires (-0.09%) mais une hausse de 25 % des amendes pour « forfait ». Quant aux amendes de gestion courante, elles enregistrent une diminution moyenne de 45 %.

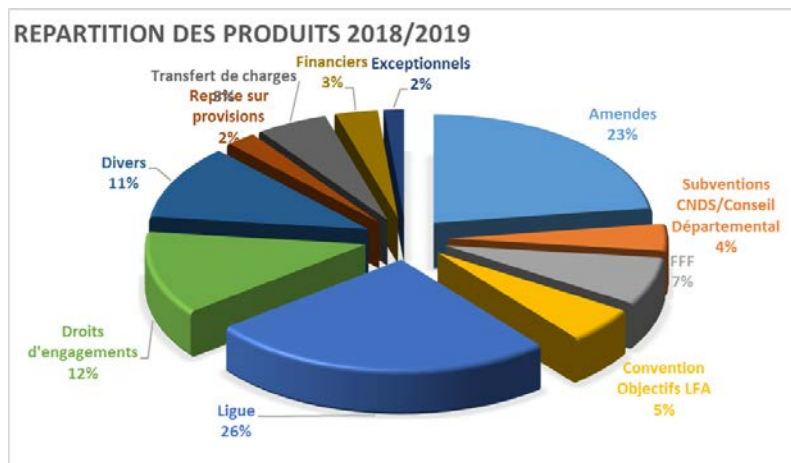


b – Les subventions



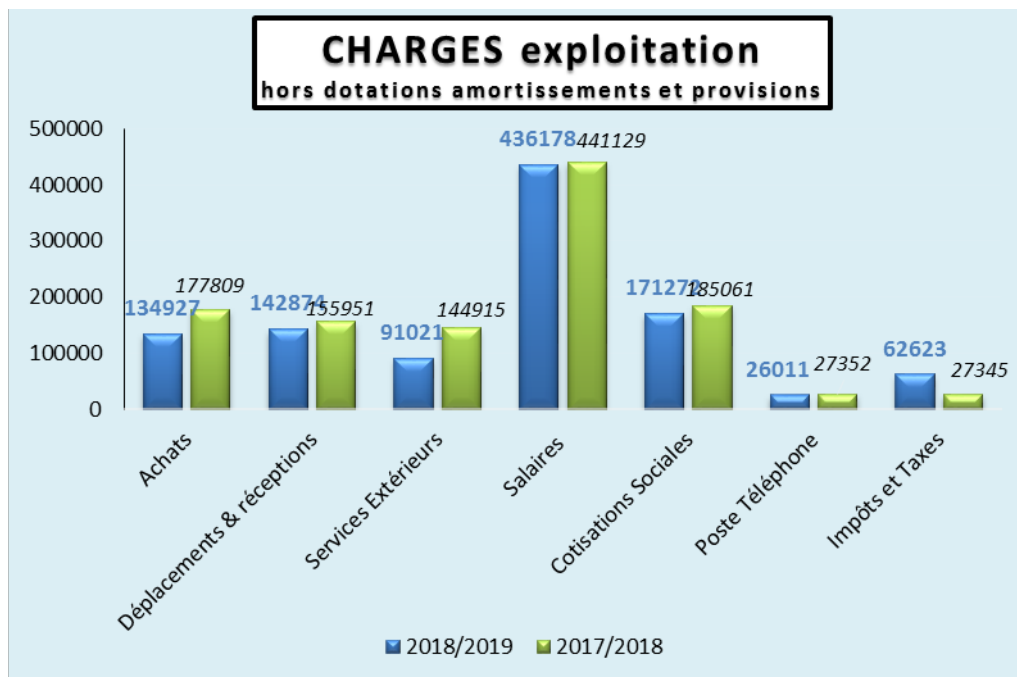
- **CNDS** baisse de 58 % puisque nous ne disposons plus que de 10 500 €
- **Conseil Départemental** : 37 500 € ; incluant 34 000 € sur le pacte de coopération et 3000 € sur le Fémi Plage
En baisse par rapport à n-1, puisque le Conseil Départemental avait doté les clubs pour près de 20 000 € de mini-buts
- **FFF** : + 20 % Aide à l'emploi pour l'Equipe Technique Départementale pour un poste supplémentaire
- **Convention d'objectifs** de la LFA : augmentation de 35 % avec 64 372 €
- Stabilité des reversements de la **Ligue** + 2 %

c – Stabilité des autres postes : Droits d'Engagements – Produits de gestion courante et transfert de charges



2. Les charges

Dans le même temps, les coûts de fonctionnement (hors dotation aux provisions et amortissements) sont en diminution de **8.16 %** (94 600 €)



Les principaux postes se décomposent comme suit :

- **Les Achats** : en baisse de 24 %.
Ce poste a été impacté par l'achat des dotations aux clubs (tablettes, ballons, mini-buts) la saison précédente et

pour cette saison par l'achat de places pour la Coupe du Monde Féminine et le match France / Bolivie du 2 juin distribuées aux clubs à la suite de l'inauguration de l'Espace Noël Le Graët ; ainsi que l'achat du logiciel THEREFORE pour la gestion du Fémi Plage.

- Les Déplacements – organisations techniques et réception

Une baisse de 8 % est enregistrée, impactée par la suppression des frais liés à la gestion de la Section Sportive de la Colinière reprise par la Ligue.

Si l'organisation du Fémi Plage, les frais d'observation des arbitres et la prise en charge des transports pour le match de Coupe du Monde Féminine du 17 juin 2019 ont engendré des charges supplémentaires, nous pouvons féliciter les commissions qui n'ont pas augmenté leur budget de fonctionnement.

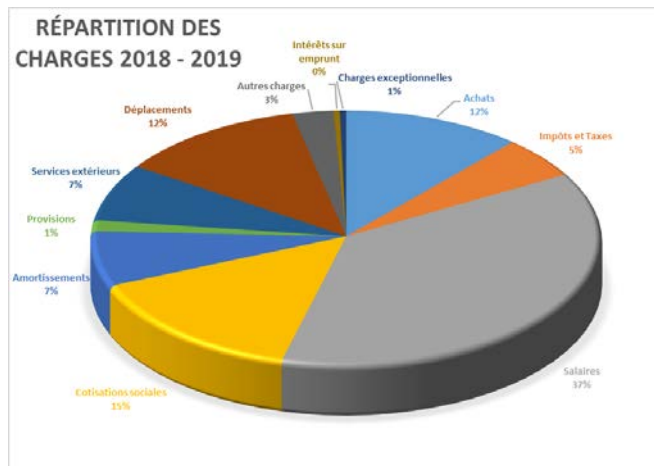
- Les services extérieurs sont en baisse de 37 % après la forte hausse de l'année précédente liée aux travaux d'aménagement des services administratifs.

- Les Charges de personnel (salaires et cotisations sociales) sont en baisse de 3 % lié aux mouvements de personnels. Départ de Clément Anex en juillet 2018 et de Marie-Christine Paitier qui a fait valoir ses droits à la retraite en janvier 2019. Nous avons accueilli en novembre 2018 Mastias Bouaziz en contrat d'alternance et Sébastien Cornuault en janvier 2019, notre 4^{ème} technicien.

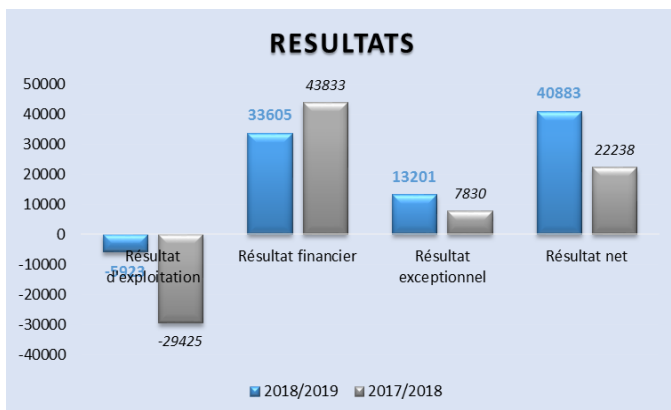
Il est à noter que 5 emplois sont aidés par l'Etat ou la Fédération.

Ce poste correspond à 43 % des charges d'exploitation, déduction faite des aides à l'emploi.

- Les impôts et taxes ont été impactés par les droits d'enregistrement de l'achat du nouveau bâtiment.



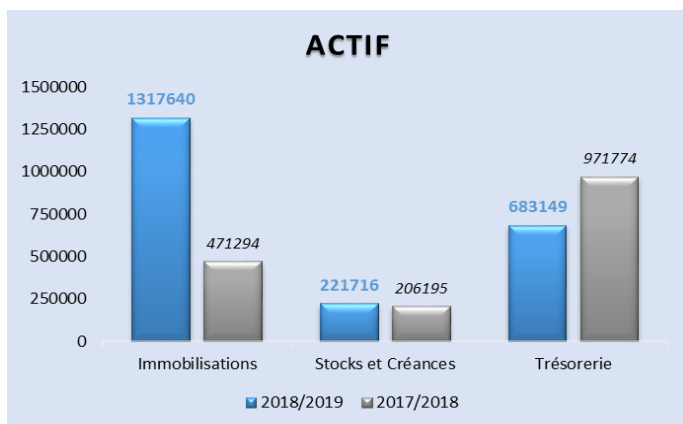
3. Les Résultats



Compte tenu de l'ensemble de ces données, nous avons un total de produits de 1 213 263 € pour un total de charges de 1 172 380 €.

Ce qui donne un résultat de 40 833 € pour 22 238 € l'an dernier avec une amélioration du résultat d'exploitation et une baisse du résultat financier suite à notre investissement immobilier.

1. ACTIF

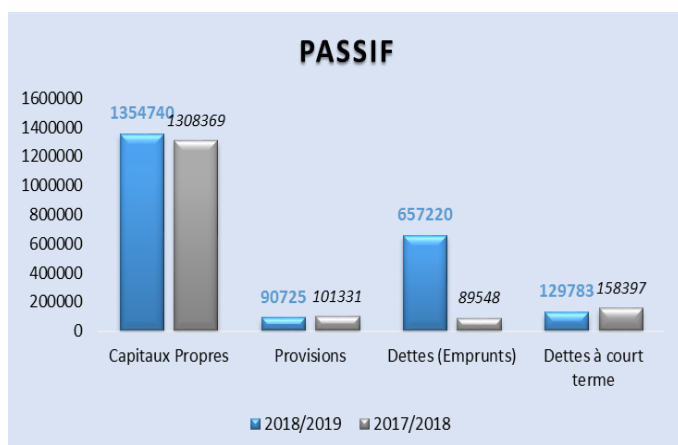


Le montant de l'Actif immobilisé 1 317 640 € tient compte de notre investissement pour la création de l'Espace Noël Le Graët.

Les stocks, liés à l'activité, enregistrent une baisse de 18 %. Les créances auprès de la Fédération, la Ligue et les clubs sont à hauteur de 155 000 €.

La trésorerie enregistre une baisse de 30 %, les disponibilités ayant été utilisées dans le financement des travaux d'aménagement de l'Espace Noël Le Graët.

2. PASSIF



Au Passif, figurent les ressources de l'Association. Les **capitaux propres** s'élèvent à 1 354 740 € composés, pour l'essentiel, du fonds de dotation qui s'élèvent à 1 257 634 € qui progressent uniquement par l'affectation des résultats.

Les **provisions** destinées à financer les engagements de retraite ont été utilisées sur l'exercice d'où la diminution de ce poste.

Les provisions estimées en fonction des éléments connus à la clôture de l'exercice s'élèvent à 90 725 €.

En matière de **Dettes**, celles-ci enregistrent une forte hausse du fait de l'emprunt contracté auprès du Crédit

Agricole pour le financement de l'achat du bâtiment destiné à accueillir l'Espace Noël Le Graët à hauteur de 600 000 € au taux de 1.21 %.

Les dettes à court terme auprès des fournisseurs, des organismes sociaux et de l'état sont en baisse de 18 %.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2019 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur. Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice soit 40 883.29 € en fonds de dotation. Compte tenu de cette affectation, le fonds de dotation s'élèvera à 1 298 517.59 €.

QUITUS

L'approbation des comptes emportera quitus pour les membres du Comité de Direction du District. Nous vous demanderons également de donner quitus au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de sa mission.

12. Rapport sur les comptes du Commissaire aux comptes Patrick Messus

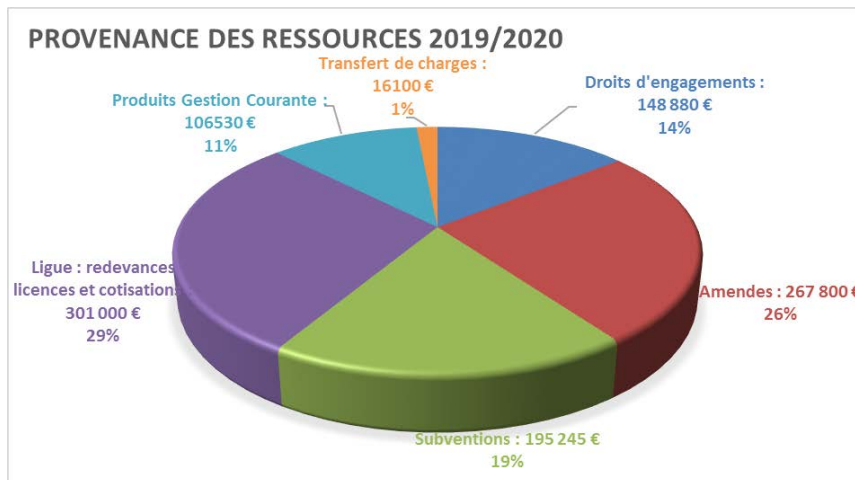
M. Patrick MESSUS, Commissaire aux Comptes, certifie que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle des opérations de la saison 2018/2019, de la situation financière et du patrimoine du District de Football de Loire-Atlantique au 30 juin 2019.

13. Approbation des comptes financiers 2018/2019

Les comptes 2018/2019 sont approuvés à l'unanimité moins 29 abstentions

Le Budget prévisionnel que nous vous présentons fait apparaître les produits et charges d'exploitation pour la saison 2019/2020.

1 - Les Ressources estimées à 1 041 805 € tiennent compte :

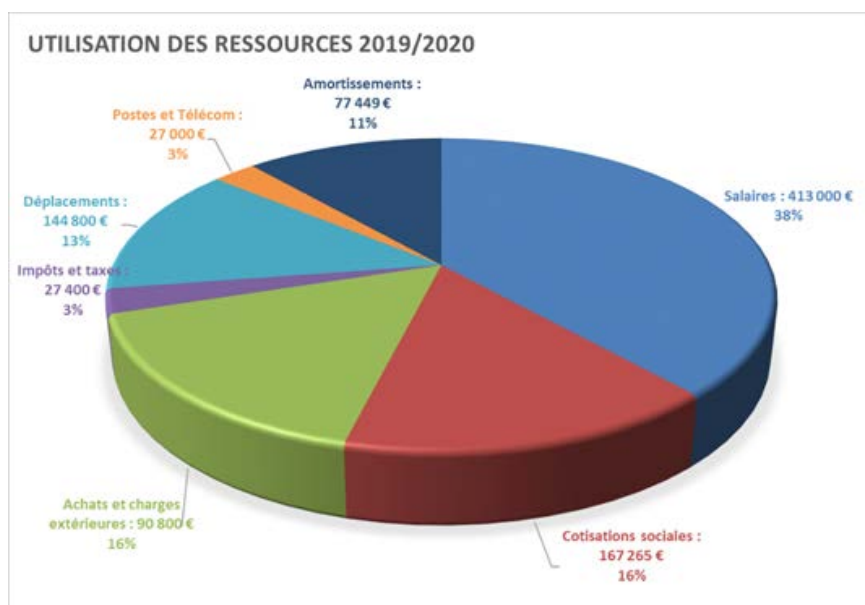


- D'une baisse supposée du poste « Amendes », le déploiement de la feuille de match informatisée doit permettre une meilleure gestion administrative de la feuille de match.
- D'une prévision de baisse des subventions
- La suppression des aides pour l'emploi d'avenir, le contrat ayant pris fin en juin 2019.
- Les autres postes étant pratiquement stables tout en tenant compte de la gestion du nouvel Espace Noël Le Graët.

2 - Les Dépenses stables tiennent compte :

- Des mouvements de personnel, avec l'embauche à compter d'octobre 2019 d'une assistante logistique et administrative.
- De la hausse du poste « amortissements » liée aux nouvelles immobilisations.
- A la mise en place du nouveau critérium FOOT5

Il nous faudra être vigilant sur les charges de fonctionnement afin de palier à aux charges nécessaires à la mise en œuvre de l'ensemble des actions proposées par le projet de la mandature, l'équilibre étant atteint par les résultats financiers et exceptionnels estimés à hauteur de 35 000 €



15. Vote du Budget prévisionnel 2019/2020

Le Budget prévisionnel 2019/2020 est voté à l'unanimité moins 16 abstentions.

16. Modifications du statut votées lors de l'Assemblée Fédérale S. Duret

En bleu figure les modifications qui ont été commentées à l'assemblée par Sébastien Duret, nouveau Directeur Administratif du District :

12.5.5 Procès-verbaux

Il est tenu procès-verbal des séances. Les procès-verbaux sont signés par le président de séance et le secrétaire. Ils sont conservés au siège du District dans un registre prévu à cet effet **et publiés sur le site internet du District.**

12.5.6 Dispositions spécifiques à l'élection de la délégation des représentants des clubs de District à l'assemblée générale de la Ligue

Les candidats n'indiquent pas s'ils se présentent en qualité de délégué ou en qualité de suppléant : dans ce cas, c'est le nombre de voix recueillies par chaque candidat qui détermine si celui-ci est délégué ou suppléant, étant entendu que les personnes recueillant le plus grand nombre de voix sont élues en tant que délégué, les suivantes étant alors élues en tant que suppléant.

Une fois élu, si un délégué vient à être absent, son absence est palliée par le suppléant ayant recueilli le plus grand nombre de voix. Si deux délégués sont absents, leur absence est palliée par les deux suppléants ayant recueilli le plus grand nombre de voix, et ainsi de suite.

13.3 Mode de scrutin

Les membres du Comité de Direction sont élus au scrutin de liste sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation.

En cas de vacance d'un siège, le Président du District propose un candidat à l'élection d'un nouveau membre lors de la plus proche Assemblée Générale.

Cette élection se fait, par vote secret, à la majorité absolue des suffrages exprimés. Si ce candidat n'obtient pas la majorité absolue, le Président du District propose un nouveau candidat lors de l'Assemblée Générale suivante.

Le mandat du membre ainsi élu expire à la même échéance que celui de l'ensemble du Comité de Direction.

13.5 Révocation du Comité de Direction

L'Assemblée Générale peut mettre fin au mandat du Comité de Direction avant son terme normal par un vote intervenant dans les conditions ci-après :

L'Assemblée Générale doit avoir été convoquée à cet effet à la demande du tiers ~~de ses membres~~, **de l'ensemble des clubs du Territoire** représentant au moins le tiers des voix et ce dans un délai maximum de deux (2) mois ;

Article 16 Commission de surveillance des opérations électorales

Elle a compétence pour :

- **se prononcer** sur la recevabilité des candidatures, **par une décision prise en premier et dernier ressort** ;
- accéder à tout moment au bureau de vote ;
- **adresser au Comité de Direction tout conseil et toute observation relatifs au respect des dispositions statutaires** ;
- se faire présenter tout document nécessaire à l'exécution de ses missions ;

Article 19 Modification des Statuts du District

Toute ~~autre~~ modification ne peut être apportée aux présents Statuts que par l'Assemblée Générale Extraordinaire, convoquée par le Président du District à la demande du Comité de Direction ou par le quart des représentants des Clubs membres de l'Assemblée Générale représentant au moins le quart des voix.

Elle doit au préalable être soumise à la F.F.F. pour vérification de sa conformité aux statuts-types.

Toutefois les modifications engendrées aux présents Statuts résultant des dispositions votées en Assemblée Fédérale de la FFF ne sont pas soumises au vote de l'Assemblée Générale du District. Elles sont **toutefois néanmoins** inscrites à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale ordinaire, présentées et commentées aux membres.

17. Election des représentants des clubs District aux AG de Ligue **J.Y. Cadiet**

Le Président de la Commission de surveillance des opérations électorales, Jean-Yves CADIET présente les conditions du vote :

« Mon intervention vise à vous présenter les conclusions de la Commission Départementale de Surveillance des Opérations Electorales.

La Commission s'est réunie afin d'étudier la recevabilité de l'ensemble des candidatures reçues.

Je vous rappelle les conditions d'éligibilité : « tout membre individuel de la F.F.F., de la Ligue ou d'un District de la Ligue ainsi que tout licencié d'un club ayant son siège sur le Territoire et en règle avec la F.F.F., la Ligue et le District.

Ne peut être candidate :

- la personne qui n'est pas licenciée depuis au moins 6 (six) mois ; toutefois, les personnes déjà licenciées la saison précédente sollicitant une licence pour la saison en cours sont considérées comme étant licenciées sans interruption durant la période allant du 30 juin de la saison précédente à la date d'enregistrement de leur nouvelle licence.
- la personne qui n'a pas 18 (dix-huit) ans au jour de sa candidature ;
- la personne de nationalité française condamnée à une peine qui fait obstacle à son inscription sur les listes électorales ;
- la personne de nationalité étrangère condamnée à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales ;
- la personne à l'encontre de laquelle a été prononcée une sanction d'inéligibilité à temps, notamment pour manquement grave à l'esprit sportif ;
- la personne licenciée suspendue de toutes fonctions officielles.

La Commission a donné un avis favorable aux 10 candidatures au titre de représentants de clubs aux Assemblées Générales de Ligue.

Les modalités de vote :

Le nombre de voix recueillies par chaque candidat détermine si celui-ci est délégué ou suppléant, étant entendu que les 11 personnes recueillant le plus grand nombre de voix (majorité absolue des suffrages exprimés au 1er tour ou majorité relative au 2nde tour) sont élues en tant que délégué, les suivantes étant alors élues en tant que suppléant.

Il n'y a ici que 10 candidatures, les candidats ayant reçu une majorité absolue des suffrages exprimés au 1er tour ou une majorité relative au second seront élus au titre de « titulaire ».

Pour les élections des délégués, vous devrez utiliser le bulletin de vote et l'enveloppe.

Tout bulletin déchiré, rayé, ou portant une mention manuscrite sera considéré comme nul et ne sera pas pris en compte dans les suffrages exprimés. De même une enveloppe sans bulletin ou avec un autre papier ne sera pas comptabilisée.

Les candidats :

BAGUELIN Philippe	AS Grandchamp
BOUTIN Patrice	ES Haute Goulaine
CHAPELET Alain	FC Gétigné Boussay
DENIS Patrick	ES Dresny Plessé
GANTIER Didier	Individuel
GORAUD Dominique	Nantes Sud 98
GUET Patrice	AS Mésanger
HAMON Claude	AS Ruffigné
LE GLEDIC Georges	St Joachim BS
SERISIER Armel	AS Grandchamp

18. Résultat des votes

Le vote à bulletin secret se déroule pendant la pause :

Sont élus pour représenter les Clubs de District aux Assemblées Générales de Ligue pour la saison 2019/2020 :

BOUTIN Patrice	ES Haute Goulaine	1613 voix
GUET Patrice	AS Mésanger	1613 voix
DENIS Patrick	ES Dresny Plessé	1602 voix
GORAUD Dominique	Nantes Sud 98	1602 voix
CHAPELET Alain	FC Gétigné Boussay	1601 voix
LE GLEDIC Georges	St Joachim BS	1597 voix
SERISIER Armel	AS Grandchamp	1588 voix
BAGUELIN Philippe	AS Grandchamp	1588 voix
HAMON Claude	AS Ruffigné	1588 voix
GANTIER Didier	Individuel	1585 voix

19. Affichages règlementaires dans les clubs

Sébastien Duret

Le 26 septembre, nous avons réuni les Présidents de Club, 52 étaient présents. Suite à cette réunion nous allons mettre en place dès à présent certaines demandes.

En termes d'affichage dans les installations sportives, il y a une législation qui existe depuis plusieurs années et qui est rappelée dans les Code du sport et de la Santé Publique. Le fait d'introduire ou de tenter d'introduire par force ou par fraude, dans une enceinte sportive, des boissons alcoolisées au sens de l'article L33-21 du code de la santé publique est puni d'un an d'emprisonnement et de 7 500 € d'amende.

Pour que chacun puisse se couvrir et faire un rappel à ses licenciés, vous allez avoir, en même temps que les ballons, à la fin de cette AG, des affichages règlementaires à afficher à l'entrée de vos stades, tout comme le barème disciplinaire actualisé.

La réunion avec les Présidents a aussi permis d'identifier des besoins de formation pour les arbitres bénévoles. Il a été décidé de mettre en place tout de suite des actions avec la formation des arbitres bénévoles de club. Cette formation va être mise en place dès le 26 octobre à Saint Joachim et d'autres dates seront réservées notamment sur les sites de Nozay, Grandchamp, Bouaye. A l'issue de ces réunions de formations, tous les arbitres bénévoles de club qui y auront participé recevront du District un maillot et un écusson sur le quel sera notifié « arbitre de club bénévole », ainsi que cartons et cartes d'arbitrage.

20. PEF et Services Civiques

Daniel Moulet

« La saison redémarre et la mise en œuvre des actions autour du Programme Educatif Fédéral redémarre aussi. Mais le mot est mal choisi, il me semble que transmettre des valeurs éducatives ça ne s'arrête pas pendant les vacances, c'est un état d'esprit. On s'aperçoit maintenant que la grande majorité des clubs du District sont adhérents au PEF et surtout mettent en place des actions.

Tout doucement on peut voir que transmettre des valeurs éducatives, maintenant cela fait partie de l'ADN des clubs, au même titre que l'apprentissage de gestes techniques.

Pour valoriser vos actions, on a décidé de mettre en place « Le Challenge de la Citoyenneté », on a le Challenge de l'arbitrage, le challenge de la féminisation, les bénévoles du mois et il n'existait pas de valorisation des actions mises en place par les clubs dans le cadre du PEF.

Ce Challenge de la Citoyenneté a comme objectif de valoriser toutes les démarches, les actions que vous mettez en place autour du PEF.

Pour ce Challenge, on est dans la démarche d'appel à projet, les clubs qui le souhaitent nous feront parvenir un dossier descriptif, récapitulatif de l'actions qu'ils veulent mettre en lumière, seront privilégiés les dossiers qui concernent un maximum de licenciés dans le club.

Les dossiers devront nous parvenir avant le 15 juin 2020 et un jury valorisera les 5 meilleurs dossiers pour une dotation à la future AG.

On a décidé de recruter deux Services Civiques, ils se présentent devant vous et leur investissement mérite d'être applaudi. Leur contrat de Service Civique, basés au District se terminera le 15 juin 2020.

Leurs missions seront les suivantes :

- Aider les clubs dans le développement de pratiques éducatives autour des 6 grands axes du Programme Educatif Fédéral (PEF) La Santé – L'Engagement Citoyen – L'Environnement – Le Fair Play – Les Lois du jeu - La Culture Foot
- Valoriser, recenser les actions mises en œuvre dans les clubs
- Suivre les dossiers de candidature au Challenge de la Citoyenneté

- Mettre en place des ateliers « éducatifs » lors des grands évènements du District
Merci de les aider, tout au long de la saison, en répondant à leurs sollicitations et bon vent !! »

21. Challenge du respect « VIVRE ICI »

Jérôme Peslier

Ce Challenge du Respect vise à récompenser les clubs les moins sanctionnés au niveau des cartons reçus en championnat pour les catégories arbitrées par des arbitres officiels. Le barème est le suivant : cartons blanc (3 pts), jaune (1 pt), rouge (5 pts).

Les lauréats 2018-2019 :

- Futsal : PEPITE FUTSAL CLUB SAINT HERBLAIN
- U18 : US VARADES HERBLANETZ FC
- Seniors D3 Masculin : UNION SPORTIVE AUBINOISE
- Seniors D2 Masculin : NOTRE DAME DES LANDES ES
- Seniors D1 Masculin : JGE SUCE SUR ERDRE

Les représentants des équipes se voient remettre un jeu de maillots floqués aux couleurs et partenaire de leur club avec le logo «Challenge du respect».

22. Challenge de la Féminisation « DISTINCTIO »

Philippe Devilliers

Les clubs lauréats sont :

- US STE LUCE S/LOIRE
- AC CHAPELAIN CHAPELLE S/ERDRE
- AS SAUTRONNAISE
- ASC ESCOUBLAC
- STADE COUERON F.C.
- FC LA MONTAGNE
- OUDON COUFFE FC
- ES VERTOOU FOOTBALL
- ST SEBASTIEN FC
- ST NAZAIRE AF

Daniel MOULET rappelle les critères d'éligibilité suivants :

- Participation aux actions autour du football féminin
- Evolutions des licenciées féminines
- Formation de femmes dans le Club, aux diverses fonctions du Club
- Mise en place d'actions spécifiques autour du football féminin

M. Philippe DEVILLIERS Directeur Général de la société « DISTINCTIO » remet les dotations aux lauréats du Challenge de la Féminisation. Le club de l'AS Sautron remporte le Challenge et se voit doté d'une coupe offerte par la société « Distinctio ».

23. Remise des récompenses « FFF » et « CREDIT AGRICOLE » aux bénévoles

Daniel MOULET rappelle que le District a décidé de valoriser, chaque mois, une féminine qui s'engage dans la vie de son club, conformément aux engagements de la mandature, de développer le football féminin.

Ces bénévoles du mois sont reconnues par la Fédération Française de Football pour leur engagement.

A ce titre M. Vincent NOLORGUES, Vice-Président de la LFA, remet aux lauréates un cadeau FFF, et un diplôme valorisant leur engagement.

Le CREDIT AGRICOLE souhaite également les valoriser.

M. Christophe MOULIN, Directeur de secteur d'Agences d'Erdre et Loire Crédit Agricole, accompagné de Jean Michel LE NY, remet une parka « Crédit Agricole » aux lauréates.

Les lauréates :

KERUZORET Stéphanie	ASC ESCOUBLAC
THOMAS Delphine	ALERTE MEAN

MORICLET Claudine	DONGES FC
FRICAUD Karine	BLAIN ES
PORTAIS – HENRY Emilie	CAVUSG
DUPONT Marie-Thérèse	HERBLANETZ FC
GREGOIRE Anne-Sophie	RC ANCENIS 44
LE BRAS Martine	US BUGALLIERE
LUMEAU Marion	GETIGNE BOUSSAY
MAHOT Isabelle	AC ST BREVIN
BOMME Elise	RC ANCENIS 44
MOTARD Laetitia	US LOIRE ET DIVATTE
CORABOEUF Claire	LOUDON COUFFE FC

24. Challenge de l'Arbitrage « INTERSPORT » Patrice Guet – Evelyne Autin

Patrice GUET, présente le Challenge de l'arbitrage INTERSPORT « souvenir Jean Luc Braud ». Ce Challenge a été mis en place lors de la saison 2007/2008.

Les critères pour être un éventuel lauréat du Challenge de l'arbitrage sont les suivants :

- Avoir formé au moins un nouvel arbitre au cours de la saison (stage internat)
- Avoir retourné au District un nombre minimum de fiches tutorat attestant l'accompagnement et le suivi effectif du club envers son (ses) arbitre(s) stagiaire(s)

Patrice GUET, en charge de ce Challenge, et Evelyne AUTIN Présidente de la Commission Départementale de Promotion de l'Arbitrage appellent les lauréats :

- AOS PONTCHATEAU
- FAY BOUVRON FC
- SF TREILLIERES
- PONT SAINT MARTIN GRAND LIEU FC
- NANTES SAINT MEDARD DE DOULON ASC
- LA CHEVROLIERE HERBADILLA
- GOELANDS SANMARITAINS
- GUERINOISE US
- PORNICHE ES
- LA BAULE POULIGUEN US

Le Club vainqueur du Challenge de l'arbitrage INTERSPORT « Jean Luc Braud » pour la saison 2018/2019 est le club de AOS PONTCHATEAU. Dany THABARD et Anthony REMAUD, représentant d'INTERSPORT BASSE-GOULAINNE remettent le trophée.

25. Signature d'une Convention avec le journal Nantes Sport

Monsieur Vincent MENARD, Directeur de Nantes Sport, signataire de la convention avec Alain Martin représentant le District, présente le journal Nantes Sport : 3 ans d'existence, journal gratuit, mensuel, 30 000 exemplaires distribués dans 150 points, dont La Beaujoire, la Trocardière et le District. Ce journal traite de toute l'actualité du sport de haut niveau sur Nantes et son agglomération.

L'objectif de cette convention est de mettre en valeur les activités du District tout au long de la saison et au moins sur 4 dates dans la saison.

Déjà des reportages ont eu lieu sur l'inauguration de l'espace Noël Le Graët, sur les actions du foot adapté. En janvier est prévu un reportage sur le Programme Educatif Fédéral et la citoyenneté et en avril – mai, les finalités du District et le Fémi-Plage.

26. Signature d'une Convention avec le Comité Départemental du Sport Adapté

Dominique PILET, Président de la Commission du Sport Adapté au District :

« Le football c'est le sport de masse par excellence, chacun doit avoir les capacités de retrouver la passion en fonction de sa personnalité. Ce n'est pas uniquement le sport professionnel tel que l'on connaît, celui qui déchaîne

les passions ou même le match dominical qui permet à tout le monde de se retrouver autour d'un stade. C'est en partant de ce constat que le District et le Comité départemental du sport adapté ont unis leurs compétences afin de proposer des pratiques diversifiées à un public différent, mais toujours aussi passionné. Le sport adapté permet l'accès aux sports pour les personnes handicapées mentales ou ayant des déficiences psychologiques. Dans cette continuité le District vient de créer une Commission du football sport adapté. Notre devoir est de proposer, au travers de nos clubs et de nos structures, un accueil pour permettre à chacun de pratiquer sans limite et avec une passion débordante. Les clubs ayant un terrain Foot5 financé avec l'aide de la Fédération ont un outil extraordinaire pour favoriser le jeu, mais cela peut également se dérouler sur un terrain classique en foot à 8, en Futsal, toutes les pratiques sont possibles. L'encadrement peut se faire par le club ou avec un éducateur et quelques bénévoles, il faut rester simple. Il existe également la possibilité de faire du foot en inclusion, c'est-à-dire permettre aux jeunes et aux moins jeunes des clubs d'intégrer le jeu et de partager un moment de bonheur, c'est un temps formateur dans le partage. Afin d'aider l'accueil de ces nouveaux joueurs, le District et le Comité départemental mettent en place une formation le 16 novembre à Machecoul. Chaque mois nous proposerons un programme commun à nos structures de foot diversifié, à travers le département, le programme se trouve sur le site du District. Prenez le temps de découvrir, soit le foot en marchant, soit le Foot5, ou le Futsal ou autres nouvelles pratiques. Nous terminerons la saison par deux temps forts, un piloté par le Comité départemental du sport adapté ; casquettes et crampons en juin et une journée organisée par le District, avec un club support. »

Christian LOIRAT, Président du Comité départemental du sport adapté :

« Je remercie le Président Alain Martin et toute son équipe de nous avoir accepté. Il existe deux fédérations qui tournent autour du handicap : la Fédération handi-sport, et notre propre Fédération qui commence à se développer et à se faire connaître. Je suis très heureux de signer cette convention qui va nous permettre de faire perdurer cette acceptation de la différence, car comme vous le savez depuis la loi de 2005, nos propres sportifs sont des citoyens à part entière. Je vous demande simplement de pouvoir les accueillir dans vos clubs et vous verrez que vous en serez récompensé par cette différence qui nous apporte beaucoup. »

Alain MARTIN : « On va finaliser par la signature de cette Convention. J'espère que tous les clubs répondront présents. Vous êtes tous, dans les clubs avec des gens qui regardent les matchs de foot et qui aimeraient pratiquer leur sport favori et à qui on ne donne pas le moyen de le faire »

27. Intervention du Président de la Ligue des Pays de la Loire Gérard Loison

« Monsieur le vice-président de la LFA, Monsieur le Président du District, Mesdames et Messieurs les membres du Comité Directeur, Mesdames et Messieurs les représentants des Clubs, merci à votre Président de m'avoir invité ce matin à votre assemblée. J'ai pu noter, d'abord, l'excellence de vos résultats et je suis satisfait pour votre Président, je sais qu'il est attaché à l'équilibre des comptes et pour vous, par la même occasion c'est une sécurité. J'ai pu, au travers de toute cette matinée, mesurer le degré d'activité de votre District, toutes les données du football ont été passées en revues et la distribution des équipements divers et variés, avec des partenaires généreux, me permet de constater qu'il est bon de pratiquer le football en Loire-Atlantique. C'est le premier District de France, votre Président l'a rappelé et vous le démontré manifestement par l'ensemble de vos activités, soyez en félicités et remerciés. Alors juste une petite pointe de regrets, ça concerne les délégués représentants vos clubs à l'AG de Ligue. Je crois qu'il est important que vous ayez la possibilité d'envoyer des gens assister aux assemblées de Ligue et intervenir si cela vous paraît nécessaire. La Ligue vous l'a dit, vous l'a fait savoir, notre but est d'être aussi proche de vous que possible et les clubs de District ont naturellement vocation à s'y faire entendre. Je vous invite, la prochaine fois, à faire en sorte que le tableau des délégués titulaires et suppléants soit complet. Voilà ce que j'avais à vous dire ce matin. Je vous remercie, vous, et vos collègues dans vos clubs pour tout ce que vous y faites depuis longtemps pour certains d'entre vous, pour tout ce que vous y ferez demain. On a toujours besoin de vous et je conclus par mes mots que vous connaissez : Vive le football »

28. Intervention du vice-président de la LFA Vincent Nologues

Vincent NOLORGUES :

« Bonjour à toutes et à tous. C'est un grand plaisir pour moi qui suit d'un tout petit District, je suis du cantal et un peu plus du sud que vous. Grand plaisir d'être ici, en Loire Atlantique parce que s'il y a une zone de foot c'est bien celle-là. Le fait d'être ici, à côté de Gérard, à côté d'Alain, mais surtout devant vous, parce que c'est vous qui faites le football, je le considère comme un honneur. C'est vrai que je n'ai pas eu besoin d'invitation, j'étais sur une semaine à Paris et ce soir je prends l'avion pour aller à la Réunion, plutôt que de rester seul à Paris, j'ai choisi d'aller dans un District parce que je crois que le vrai football commence là et à la fin de la saison il ne restera qu'une dizaine de Districts où la LFA n'est pas allée. Alain se plaît à dire que vous êtes le plus grand District de France, j'apporterai un petit bémol, il y en a un, un peu plus grand mais d'une manière anormale c'est l'Alsace. Je ne sais pas par quel droit ils peuvent faire un district avec deux départements, donc le vrai département devant est bien le vôtre.

Je vais vous expliquer ce qu'est la LFA. La Fédération Française de Football est organisée avec le COMEX, avec 10 membres plus les membres de droits que sont le Président, la Présidente de la LFP et le Président de la LFA. La LFP est une entité juridique à part, mais qui pour le sportif et le règlementaire est sous la domination de la Fédération, sa seule liberté se trouve au niveau des finances. Un autre organe central est la Haute Autorité qui est un organe de surveillance et constitué des représentants de toutes les familles du football. La LFA est un très grand service de la Fédération qui a une particularité par rapport aux autres, c'est qu'il y a des élus, en dessous on trouve 13 Ligues métropolitaines et 9 Ligues outre-mer, et en dessous 90 Districts. Les ressources de la Fédération, chiffres validés à l'AG financière de 2018 : une enveloppe globale de 236 millions d'€. Le partenariat représente 95 millions d'€, les droits télé représentent 54 millions d'€. Plus de la moitié sont des ressources externes, donc le rôle de la fédération dans sa recherche de partenariat est majeur pour nous. Au niveau des dépenses, le football amateur reçoit pour son budget 80 millions d'€ de la Fédération, 75 millions d'€ pour le foot d'élite, c'est tout ce qui est sélection et équipe de France. Retenons qu'un tiers du budget de la Fédération est consacré au football amateur.

La LFA c'est 9 élus, 3 membres de droit, le Président du collège des Présidents de Ligue, le Président du collège des Présidents de District et les Présidents des collèges des autres acteurs où sont représentés les Présidents de club évoluant dans les championnats nationaux, les arbitres et les éducateurs. La LFA n'a pas d'identité juridique mais elle est force de proposition et dispose d'un budget dédié important. Il se dit beaucoup de choses et en particulier, cette semaine, d'un monsieur qui se présente à la Fédération, qui dit que la Fédération ne fait rien pour ses licenciés du foot amateur. Il faut que vous sachiez que les licences du foot amateur cotisent pour la Fédération à hauteur de 6 millions d'€, en retour 80 millions d'€ proviennent du foot amateur.

Les budgets et flux financier augmenteront de manière significative du fait de l'augmentation des droits télé pour les pros, avec une redistribution automatique pour le football amateur. Cette année on va flirter avec les 90 millions d'€ disponible pour le football amateur, 28 millions d'aide aux ligues et aux districts.

On vous a rappelé toutes les valeurs du football, du PEF. Le football est un sport éducatif, sport de partage et d'intégration, le rôle d'un club c'est d'accueillir tous les habitants de sa commune qui ont envie de participer et de leur faire partager ces valeurs. Bien sûr il y a le sport, les résultats sportifs mais il me semble indispensable de relativiser les résultats sportifs. Est-ce qu'une défaite, une relégation, une victoire modifiera notre vie de tous les jours, notre vie familiale, notre vie professionnelle. Je pense que nous avons assez de soucis personnels, familiaux, professionnels, voire de maladie, d'accident pour ne pas vivre le foot comme une récompense et non comme un drame. Le principal c'est d'y prendre du plaisir. Tout n'est pas facile, ce ne sont pas les pseudos vedettes qui changent de club tous les ans, voire à mi-saison, qui désespèrent les dirigeants, qui les démobilisent, les démotivent, ce ne sont pas eux qui vous apporteront des solutions. La vraie force d'un club c'est sa jeunesse, tous les enfants qui viennent que l'on doit accepter et notre rôle c'est de les accueillir, garçons ou filles de les éduquer avec des éducateurs formés à des modules simples. Se former c'est un après-midi, une journée pour d'autres. On ne peut pas adhérer à ce programme et confier des enfants à quelqu'un qui n'a pas suivi une journée de formation. La Ligue, le District participent à ces formations avec l'aide des contrats d'objectifs. Le meilleur éducateur d'un club devrait être chez les petits et non pas chez les grands. Tous ces enfants ne seront pas de grands footballeurs, mais notre vraie mission, c'est de former des gens qui sont des gens bien dans leur vie, des adultes heureux. Le football est important pour son rôle éducatif et social, ne perdons pas de vue que ce n'est que du football.

Je vous remercie »

29. Clôture de l'Assemblée Générale

Alain MARTIN :

« Compte tenu de nos excellents résultats et de notre bonne gestion, à l'issue de cette Assemblée, 600 ballons Nike vont vous être remis.

Je déclare l'Assemblée générale close. »

L'Assemblée Générale a été close à 12 h 05.

Le Président,
Alain Martin



Le Secrétaire,
Daniel Moulet

